

## MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

#### DIRECTION REGLEMENTATION

#### DE L'ESPACE PUBLIC

1, rue Sainte Anne

DIJON, le 28 mai 2024

Pour effectuer des opérations de déménagement, et conformément à l'arrêté municipal du 10 juillet 1998, EURL UNEED SERVICES – 21 rue de Cracovie – 21850 SAINT APOLLINAIRE, est autorisée à arrêter un véhicule sur trottoir,

### LE TEMPS DU CHARGEMENT ET DU DÉCHARGEMENT,

RUE DU CHAPEAU ROUGE, au droit des numéros 10 et 12, dans les conditions ci-dessous définies :

. cheminement piétons :

Les accès aux immeubles et aux commerces resteront dégagés

en permanence.

. circulation véhicules :

Le véhicule ne devra pas empiéter sur la chaussée pour

permettre la libre circulation des bus DIVIA.

. signalisation:

- de part et d'autre du camion : panneau "Piétons, traversez",

- 30 mètres avant le camion : AK5 + panonceau "Traversée de

piétons".

- cônes de Lübeck pour délimiter le véhicule,

# . Le 25 juin 2024.

Tout dommage susceptible de survenir à l'occasion des opérations susvisées pourra engager l'entière responsabilité du bénéficiaire de la présente autorisation.

## **AUTORISATION À APPOSER SUR LE TABLEAU DE BORD**

Stationnement strictement interdit

SE DE DIST

L'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités,

Dominique MARTIN-GENDRE